



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 7 DÉCEMBRE 2009

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 1^{er} décembre 2009

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 14 décembre 2009

CONVENTION D'UTILISATION DE LA SALLE
DE SPORT DE L'I.U.F.M. PAR L'I.U.F.M. ET
RÉPARTITION DES FRAIS DE
FONCTIONNEMENT DE LA SALLE DE SPORTS
AVEC LE CONSEIL GÉNÉRAL DES DEUX-
SÈVRES

Accusé de réception de la préfecture en date du
vendredi 11 décembre 2009

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU -

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Michel PAILLEY - M. Bernard BARE - M. Marc THEBAULT - M. Guillaume JUIN - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN -

Secrétaire de séance : M. Frank MICHEL -

Excusés ayant donné pouvoir :

- Jérôme BALOGE donne pouvoir à Bernard BARE
- Françoise BILLY donne pouvoir à Annie COUTUREAU
- Emmanuelle PARENT donne pouvoir à Frédéric GIRAUD
- Dominique BOUTIN-GARCIA donne pouvoir à Michel PAILLEY

SPORTS

**CONVENTION D'UTILISATION DE LA SALLE DE SPORT DE
L'I.U.F.M. PAR L'I.U.F.M. ET RÉPARTITION DES FRAIS DE
FONCTIONNEMENT DE LA SALLE DE SPORTS AVEC LE CONSEIL
GÉNÉRAL DES DEUX-SÈVRES**

Madame Chantal BARRE Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

La salle de sports de l'I.U.F.M. est mise à la disposition non exclusive de l'I.U.F.M. (Institut Universitaire de Formation des Maîtres) élèves et enseignants. Une participation annuelle aux frais de fonctionnement de la salle de sport de l'I.U.F.M. est versée à la Ville de Niort par le Conseil Général des Deux-Sèvres au prorata du nombre d'heures réelles d'utilisation.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver la convention d'utilisation et de répartition des frais de fonctionnement de la salle de sports de l'I.U.F.M. avec le Conseil Général des Deux-Sèvres,
- Autoriser Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjointe déléguée

Signé

Chantal BARRE